

Véloroute 52 Paris-Strasbourg

Structuration et dispositifs de soutien

En partenariat avec l'ADEME



Ordre du jour

- 1 Les enjeux de développement, de structuration et de gouvernance de la V52
- 2 Les dispositifs de soutien de l'ADEME
- 3 Les dispositifs de soutien de la Région Grand Est
- 4 Questions / Réponses

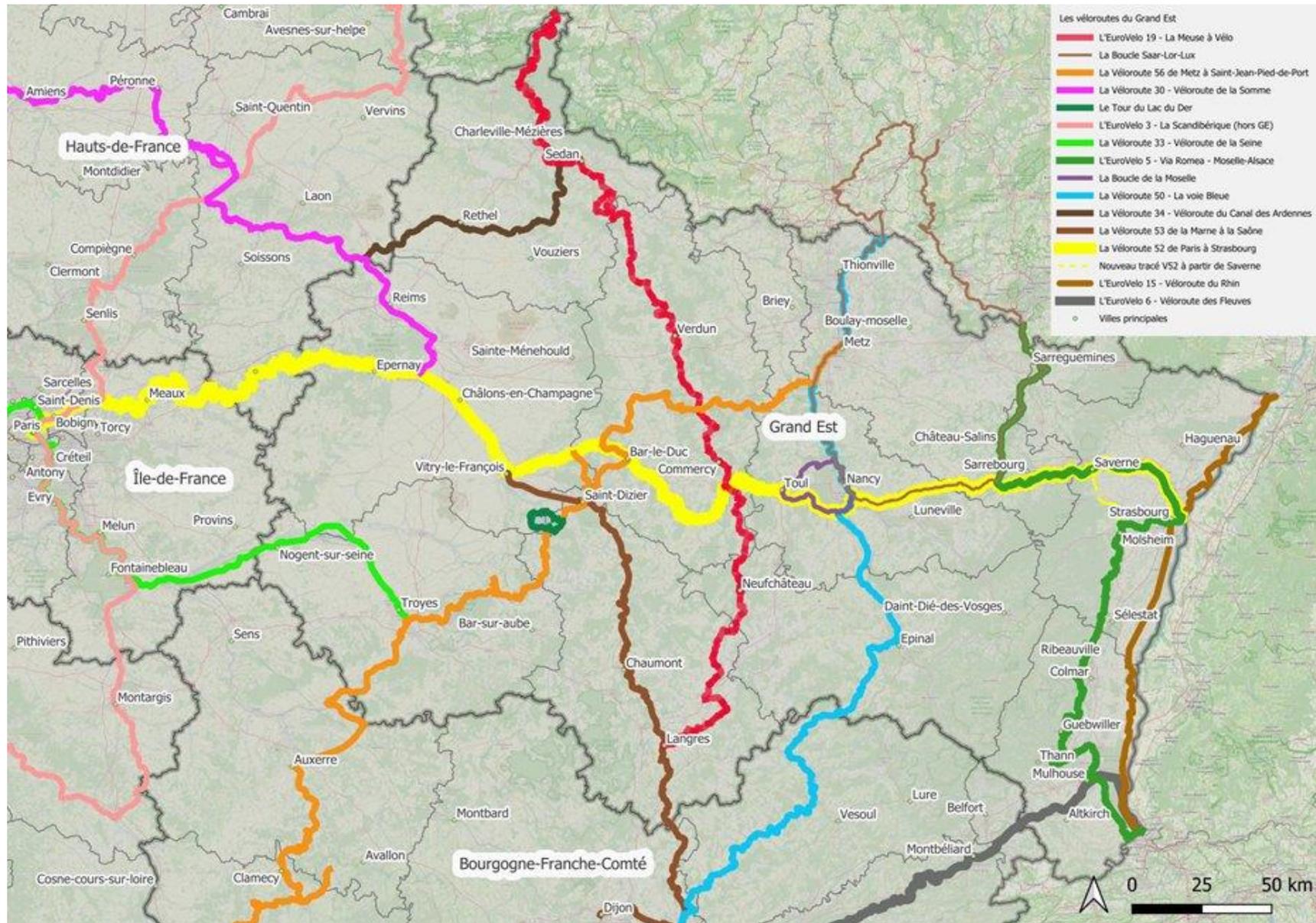
1

Les enjeux de développement, de structuration et de gouvernance de la V52

Les enjeux de développement de la V52

- Inscrite au Schéma National des Véloroutes identifiée comme itinéraire phare dans la Stratégie Régionale d'Itinérance du Grand Est
- Traverse les territoires du Grand Est, des Hauts de France et d'Ile de France d'Ouest en Est
- Relie deux capitales et se poursuit en Allemagne puis jusque Prague
- Fort potentiel d'attractivité au regard des bassins de population traversés
- Des sites touristiques majeurs et des paysages traversés de grande qualité
- Une forte mobilisation des partenaires autour d'un projet de structuration (en Grand Est et hors Grand Est)

La véloroute 52 : Paris - Strasbourg



Structuration et gouvernance de la V52

- **14 mars** : Organisation d'une rencontre V52 à Strasbourg
 - Présentation du diagnostic de l'infrastructure et des services, décliné par régions et départements traversés
 - Interventions Réseau Vélo et Marche et Voie Bleue, organisation d'ateliers participatifs
 - Mise en place d'un groupe de travail de préfiguration d'un comité d'itinéraire
- **12 juin** : Organisation d'une rencontre à Meaux avec les partenaires franciliens et des Hauts de France. Objectif: Présenter une synthèse de la rencontre de Strasbourg et mobiliser les partenaires
- **23 juin** : Organisation d'un groupe de travail de préfiguration du comité d'itinéraire
- **Début juillet** : Sollicitation des partenaires concernés pour leur proposer un plan d'action triennal et une convention de partenariat
- **Automne 2025** : Lancement d'une étude de positionnement marketing de la V52 avec le soutien souhaité de l'ADEME
- **2026** : Objectif : un comité d'itinéraire opérationnel pour la V52

Le diagnostic de l'infrastructure

- Diagnostic “utilisateurs” réalisé par l’Association Vélo et Mobilités Actives du Grand Est
- Première étape importante qui doit contribuer à une accélération des aménagements
- Porte sur le statut de la voie, le revêtement, les travaux, la sécurité, la signalétique, la “praticabilité”
- Plusieurs déclinaisons du diagnostic :
 - Ile de France
 - Aisne/Hauts de France
 - Marne
 - Meuse
 - Meurthe-et-Moselle
 - Moselle
 - Collectivité Européenne d'Alsace
 - A l'échelle nationale et du Grand Est

Les chiffres clés du diagnostic

- 579 km de Paris à Strasbourg
- 43 % en voie verte
- 68 % en site aménagé
- 81 % de l'itinéraire présente de bonnes conditions de sécurité
- Déjà praticable à 80 %
- Correctement signalé sur plus de 45 % du parcours
- 150 km en cours d'études
- 92 km + 200 km déjà aménagés en continu
- 41 km sur des routes présentant du trafic automobile ou des vitesses élevées, soit 7 % du parcours
- 170 km de voies à aménager, soit 30 % du parcours

Le diagnostic de l'infrastructure

La Véloroute 52 de PARIS à STRASBOURG



2 Les dispositifs de soutien de l'ADEME



DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME

V52 – Véloroute Paris Strasbourg



Développer le
vélotourisme

AMÉLIORATION DES SERVICES POUR LES TOURISTES À VELO

- Aide à l'investissement : Achat d'équipements
- Aide au financement d'études

ENVELOPPE GLOBALE : 6,36M€

DATE DE CLOTURE : 31/10/2025 (pas de prolongation sur 2026)

Modification du Cahier des charges en mai 2025

GUIDE D'AIDE AU DEPOT (déjà disponible)

AXE 1

Devenir Accueil Vélo

AXE 2

Implantation Aire de Services

AXE 3

Financement d'études

Financé par Destination France



- Collectivité et halte fluviale
- 200m d'une véloroute
- 2 possibilités :
 - Création d'une **aire de services** complète sur emplacement nu
 - Evolution d'une zone d'équipements existants en aire de services – **aire de services partielle**
- 4 équipements obligatoires

55% HTR
(avec plafonds par type d'équipement)

Exemples de projets éligibles :

- **Création / Réhabilitation** d'infrastructure en **aires de services** le long d'une vélo route.
- **Réhabilitation** d'infrastructure déjà existante en favorisant les synergies d'activités (base de loisirs, halte fluviale)

...



COÛT : entre 1 000€ et 318 000€ - Montant médian de 31 000€



55% du montant HTR max

Aménagements éligibles	Plafond
Aire de service complète = 4 équipements financés	48 500 € d'aide par aire
Aire de services partielle = 3 équipements financés au maximum	
Equipements obligatoires	
Table de pique-nique	250€ d'aide par unité
Point d'eau	1 900€ d'aide par unité
Sanitaires	
Toilette sèches (à compostage externe, déshydratation ou lombricompostage)	45 000€ d'aide par unité
Toilette classique	35 000€ d'aide par unité
Stationnements	
Arceau	150€ d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Box individuel ou Box collectif	350€ d'aide par emplacement
Borne de recharge VAE	850€ d'aide par unité

Sous réserve de l'éligibilité et respect des caractéristiques techniques

Financé par Destination France



55% du montant HTR max

Equipements supplémentaires préconisés / optionnels	Plafond
Borne de gonflage	850 d'aide par unité
Borne de réparation	650€ d'aide par unité
Borne multifonction	1 050€ d'aide par unité
Consigne à bagages	350€ d'aide par casier de rangement
Ombrière pour table de pique-nique	1 050€ par unité
Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200m de l'itinéraire ou d'un des équipements éloignés	650€ d'aide par unité
Signalétique touristique – RIS	1 200€ d'aide par unité
Végétalisation	3 500€ d'aide par aire
Travaux annexes	
Travaux de génie civil	3 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau d'eau	2 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau électrique	2 000€ d'aide par aire

Sous réserve de l'éligibilité et respect des caractéristiques techniques

Financé par Destination France



Exemple d'intervention de l'ADEME pour une **commune située sur une vélo route inscrite à un schéma régional (35)** – installation d'une **aire de services partielle** (nouveaux équipements venant compléter l'offre existante sur place)

Equipements	Coût (en €)	Taux de financement ADEME	Montant de l'aide (en €)
Arceaux de stationnement vélos	1 636,36	55%	899,99
Toilettes sèches pour aire vélos	18 900	55%	10 395
Ombrière pour tables pique-nique	1 909,09	55%	1 049,99
Travaux Génie Civil	2 473	55%	1 360,02
TOTAL	24 918,45		13 705 €

Sous réserve de l'éligibilité et respect des caractéristiques techniques

Financé par Destination France



- **Collectivités** territoriales
- **Comités** d'itinéraire

Thématiques financées

- Créer et accélérer la **réalisation de tronçons**
- Améliorer la **mise en sécurité des itinéraires**
- Renforcer **l'attractivité des vélo routes**
- **Adaptation au changement climatique**

70% HTR
(**plafond 35 000€**)

Exemples de projets éligibles :

- **Étude de planification** d'un réseau **d'aires de services** le long de l'itinéraire
- **Étude marketing** pour une offre aux touristes étrangers
- **Étude d'adaptation aux** pratiques en cas de crues / inondations
- **Étude de sécurisation**

...

Exemples de projets éligibles :

- Etude de **faisabilité**
- Étude pour **une proposition ou amélioration de jalonnement**
- **Etat des lieux des services et équipements**
- **Plan de communication**
- **Etat des lieux et préconisation sur l'intermodalité**

...

COÛT : entre 5 000€ et 200 000€ - Montant médian de 30 000€

Financé par Destination France



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME | ADEME

GUIDE D'AIDE DÉPÔT DE DOSSIER

Financé par Destination France
Développer le vélotourisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | Déposer mon dossier – Documents nécessaires | ADEME

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Devis
- Fichier CSV
- Attestation de santé financière

AXE 1	AXE 2	AXE 3
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Plan d'implantation<input type="checkbox"/> Fiche(s) technique(s) des équipements<input type="checkbox"/> Attestation de prise de contact avec la marque Accueil Vélo<input type="checkbox"/> Si association : statuts de l'association Si association : liste des administrateurs de l'association Si association : bilans et comptes de résultat des 2 dernières années de l'association<input type="checkbox"/> Déclaration des aides Minimis	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Plan d'implantation<input type="checkbox"/> Fiche(s) technique(s) des équipements<input type="checkbox"/> Photos des équipements déjà présents si Aire partielle<input type="checkbox"/> Localisation par rapport à l'itinéraire vélo concerné (capture d'écran de l'emplacement choisi et de l'itinéraire vélo)	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Cahier des charges / CCTP de l'étude<input type="checkbox"/> Spécifique tronçon d'un itinéraire inscrit au schéma national - Courrier avis du comité d'itinéraire<input type="checkbox"/> Statuts de l'association - uniquement si association<input type="checkbox"/> Liste des administrateurs de l'association - uniquement si association<input type="checkbox"/> Les bilans et comptes de résultat des 2 dernières années de l'association - uniquement si association

Ces documents, propres à chaque axe, doivent être associés à votre dépôt de dossier de demande d'aide. Ils sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Financé par Destination France
Développer le vélotourisme

Guide d'aide au dépôt

Faciliter le dépôt de dossier pour les porteurs de projets





Financé par Destination France



Etude : Attractivité aménagement aires de repos et de services V63

Porteur de projet : Syndicat Mixte des Mobilités de l'agglomération

Itinéraire concerné : Véloroute inscrite au schéma national

Objectif : Concevoir plusieurs scénarios d'équipements différents pour chaque site destiné à accueillir un service d'aire de repos cycliste

Coût total : entre 80 et 100K€

Financement de l'ADEME : 35K € (plafond)

Durée de l'opération : 18 mois



Financé par Destination France



Etude : Etude de faisabilité de continuité EuroVelo

Porteur de projet : Agglomération

Itinéraire concerné : Véloroute inscrite au schéma national et Euro Vélo

Objectif : Arrêter un projet d'aménagement cyclable entre deux communes pour créer une continuité de l'itinéraire

Coût total : entre 40 et 50K€

Financement de l'ADEME : 70% du coût total

Durée de l'opération : 6 mois





Etude préliminaire de sécurisation Voie Verte

Porteur de projet : Syndicat Mixte

Itinéraire concerné : Voie verte

Objectif : Identifier les points d'accès dangereux et proposer des solutions d'aménagements

Coût total : entre 5 et 10K€

Financement de l'ADEME : 70% du coût total

Durée de l'opération : 4 mois

**BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

TOURISME

Etude d'attractivité - positionnement marketing EuroVélo 6

Porteur de projet : CRT Bourgogne France Comté

Itinéraire concerné : Euro Vélo 6 (portion Bourgogne Franche Comté)

Objectif : Définir et déployer une stratégie marketing, un positionnement et un plan de communication commun pour donner une visibilité d'ensemble, en Europe.

Coût Total : entre 35 et 40K€

Financement de l'ADEME : entre 22K et 28K€

Durée de l'opération : 7 mois

Financé par Destination France



Pour accéder à l'appel à
projets

agirpourlatransition.ademe.fr



QUESTIONS / RÉPONSES

velotourisme@ademe.fr



3 Les dispositifs de soutien de la
Région Grand Est en faveur du
tourisme à vélo

Deux dispositifs d'aide

En fonction de la nature du projet

Aménagement d'une véloroute



Dispositif d'aide en faveur des itinéraires cyclables inscrits aux schémas national/régional des véloroutes



Itinéraires éligibles :
Schéma régional directeur cyclable

Mise en tourisme d'une véloroute



Dispositif de soutien à la mise en tourisme des véloroutes et voies vertes



Itinéraires éligibles :
Schéma régional d'itinérance touristique

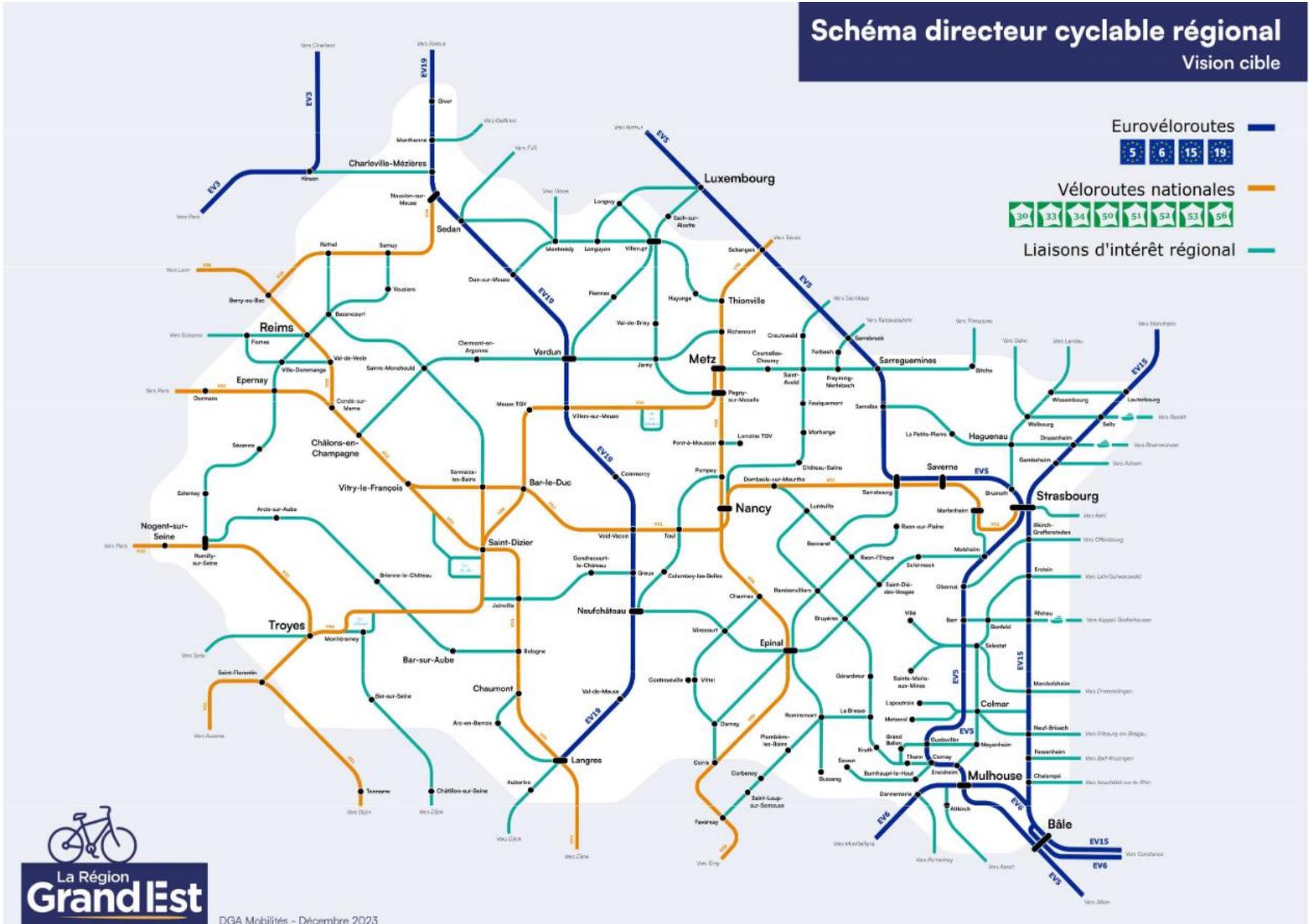
Soutien aux itinéraires cyclables inscrits aux SNV/SRDC

- Nouveau dispositif Etat/Région voté en juin 2024 dans le cadre du volet mobilités du CPER GE 2023-2027.
- Dotation : 37 millions d'euros (à parité Etat/région).
- Eligibilité géographique : Schéma régional directeur cyclable validé en mars 2024 avec une priorisation des itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes et des projets > à 2km de linéaire et en dehors des communes centres.
- Dépenses éligibles : travaux d'aménagement des itinéraires cyclables, l'aménagement d'ouvrages d'art, les dépenses annexes (signalétique, aire de repos, etc).
- Taux d'intervention de max 40% (Etat/Région) avec une subvention plafonnée à 140 000€/km aménagé et 1 000 000€ pour les ouvrages d'art.

Soutien aux itinéraires cyclables inscrits aux SNV/SRDC

Schéma directeur cyclable régional

Vision cible



Eurovéloroutes



Véloroutes nationales



Liaisons d'intérêt régional

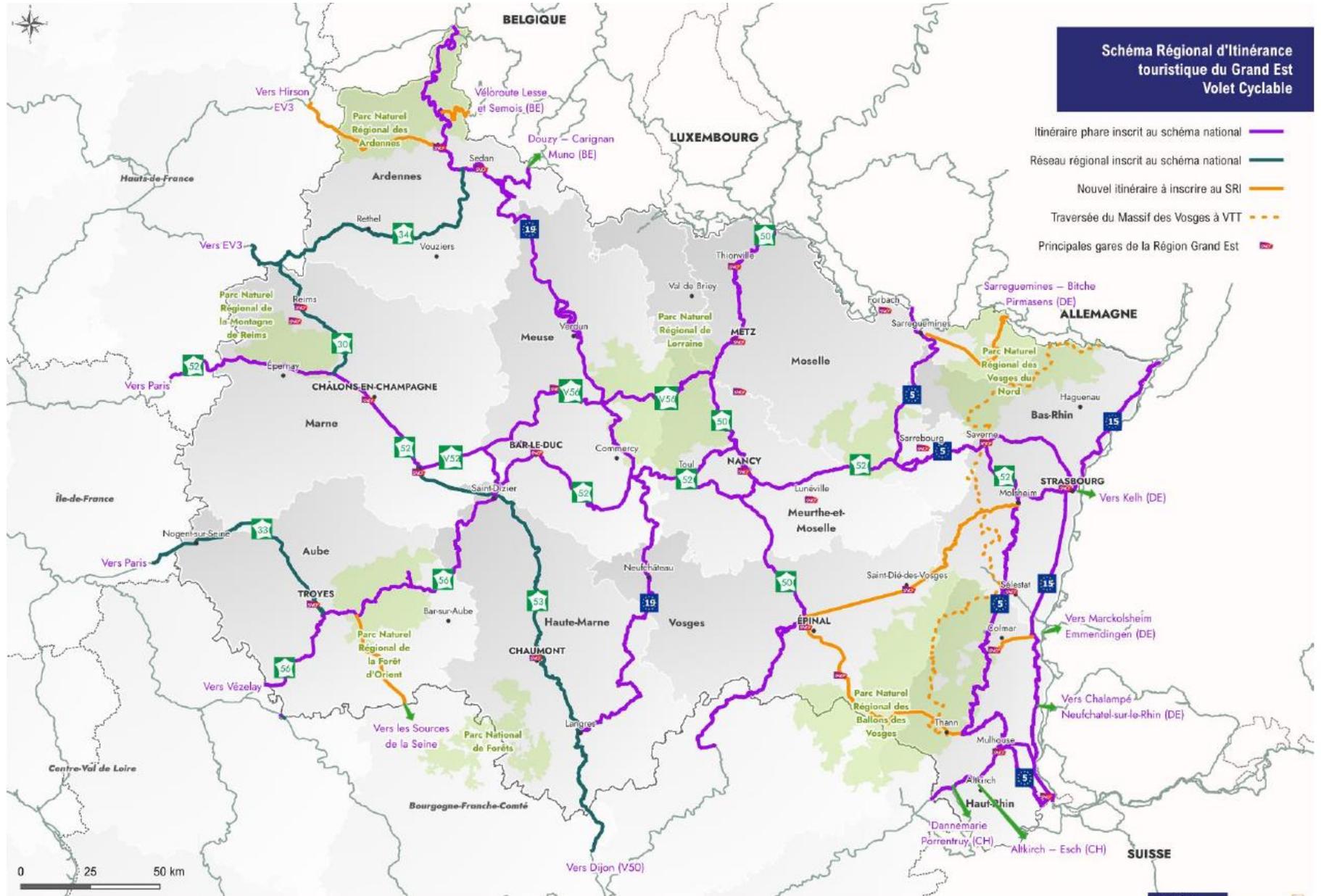
Soutien mise en tourisme des véloroutes voies vertes

- **Eligibilité géographique** : Itinéraires inscrits au SRI (Schéma régional de l'itinérance touristique)
- **Opérations éligibles** :
 - Equipement le long d'un itinéraire cyclable : jalonnement, signalétique, aménagement aires d'arrêt, écompteurs, etc
 - Amélioration de l'offre de services aux touristes à vélo du type conciergerie vélo, location vélos
 - Amélioration des conditions d'accueil des touristes à vélo au sein des établissements labellisés Accueil Vélo
- **Taux d'intervention de max 20%**

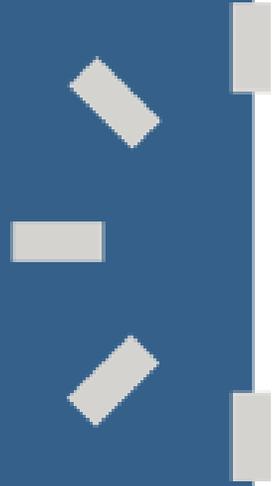
Révision du dispositif 2ème trimestre 2025

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/accompagner-la-structuration-et-la-mise-en-tourisme-des-veloroutes-et-voies-vertes/>

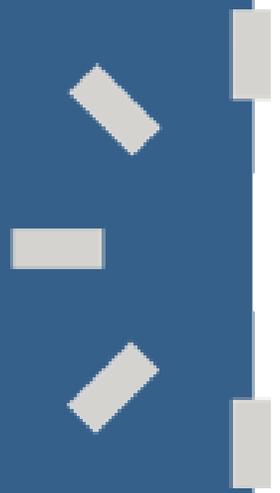
Soutien mise en tourisme des véloroutes voies vertes



Source : Itinéraires européens - Région Grand-Est (2023) / Itinéraires nationaux - Région Grand-Est (2023) / Itinéraires régionaux - Région Grand-Est (2023)



4 Questions / Réponses



Merci pour votre attention